

Avec le soutien de



Association parrainée par Mme Simone VEIL

www.acalpa.org



www.ch-esquirol-limoges.fr

Remerciements



www.lionsdefrance.org



Centre Hospitalier Esquirol
15 rue Dr Raymond Marcland
87000 - LIMOGES

Organisation

Docteur Emile-Roger LOMBERTIE
Responsable médical du pôle Est – RAPP 2-3
Président de la CME

Professeur Roger GAROUX
Chef du Service psychiatrie infanto-juvénile

Chantal LACOMME
Déléguée ACALPA Limousin-Poitou-Charentes
Responsable Nationale « Accueil Familles »
06 87 03 34 27
contact@acalpa.org

SEPARATIONS PARENTALES CONFLICTUELLES

Protection
de l'enfant en danger et
Prévention
de l'enfant dangereux



Jeudi 3 Avril 2008
de 19h00 à 22h00

Centre Hospitalier Esquirol
Salle Giraut de Borneil
Limoges

ENTREE GRATUITE

L'augmentation des violences intra familiales dans tous les milieux, ainsi que la délinquance des mineurs sous toutes ses formes, deviennent une réelle préoccupation, un véritable « fait de société » qui appelle à une sérieuse mise en garde : les sociologues y voient, entre autres, l'effet des très nombreux divorces et séparations, ainsi que le résultat de la dégradation des liens entre les jeunes et les adultes.

Malgré une majorité de divorces conclus par consentement mutuel, de plus en plus d'enfants perdent le contact avec l'un de leurs deux parents. Les procédures judiciaires les plus acharnées concernent des litiges relatifs à la résidence des enfants et à l'exercice de l'autorité parentale.

Les conflits parentaux ont des conséquences graves sur la vie des enfants. Lors d'une séparation conflictuelle, un parent en difficulté psychique peut prendre son enfant en otage. Soumis au chantage psychologique ou à la violence physique, l'enfant va se rallier corps et âme au parent manipulateur jusqu'à devenir captif de son mode de pensée, et rompre tout lien affectif avec son autre parent ainsi qu'avec toute la famille de celui-ci.

Prisonnier d'une relation d'emprise, il va tenir alors des propos insensés, voire même de graves accusations mensongères, en profonde discordance avec la réalité des faits, pour rejeter son autre parent avec violence jusqu'à sa destruction psychologique.

CE PROCESSUS D'EMPRISE ET DE MANIPULATION S'APPELLE L'ALIÉNATION PARENTALE

La dépendance, la peur et l'identification de l'enfant avec le parent aliénant vont influencer sur le développement de symptômes traumatiques: repli sur soi, sentiments de dévalorisation, perte de confiance en soi, perception biaisée de la réalité sont autant de symptômes qui annoncent ou accompagnent de graves perturbations : troubles psychosomatiques, échec scolaire ou surinvestissement, mais également comportements dangereux (alcool, drogue) qui peuvent mener l'enfant vers la prise de risques, la délinquance, des actes cruels et barbares, ou le suicide.

Les professionnels connaissent-ils bien la souffrance psychologique ressentie par un enfant dans une situation de carence de l'exercice de l'autorité parentale ? Comment chacun d'eux peut-il, dans la gestion des conflits qui opposent les parents, garantir au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant et la sécurité des familles ?

PROGRAMME

18h45 Accueil des participants

19h00-19h15

Ouverture de la Conférence

Docteur Emile Roger LOMBERTIE

Responsable médical pôle est RAPP 2-3

Président de la Commission Médicale
d'Établissement - Limoges

19h15-20h00

« Qu'est-ce que l'aliénation parentale »

Mme Olga ODINETZ

Présidente ACALPA - Paris

20h00-20h30

Discussion avec la salle

20h30-21h00

« Les risques de l'aliénation parentale »

Professeur Roger GAROUX (PU-PH)

Chef de service psychiatrie infanto-juvénile
Limoges

21h00-21h30

Discussion avec la salle

21h30-22h00

« Le rôle des Juges et des Avocats »

Mme Nadine MARIE

Juge aux Affaires Familiales - TGI - Limoges

22h00

Conclusion et clôture de la conférence

INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Fonction :

Institution :

Adresse :

Tél :

Fax :

Courriel :

Contact

Chantal LACOMME

E-mail : contact@acalpa.org

06 87 03 34 27

Fax : 08 11 38 07 17

**Places limitées à 300 personnes
Votre inscription sera prise en compte
dès réception de votre bulletin.**